

Aide financière



Vous devez rester à la maison ou vous avez perdu votre emploi à cause de la COVID-19?

Une aide financière du gouvernement du Canada pourrait s'appliquer à votre situation.



Vous avez la COVID-19 ou êtes en isolement

Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE)

500 \$ / semaine
Maximum de 2 semaines



Vous ne pouvez pas travailler parce que vous devez vous occuper d'un enfant (0-12 ans) ou d'une personne atteinte de la COVID-19

Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants (PCREPA)

500 \$ / semaine
Maximum de 26 semaines
Pour une seule personne à la même adresse



Vous avez perdu votre emploi

Prestation canadienne pour la relance économique (PCRE)

500 \$ / semaine
Maximum de 26 semaines

Conditions pour recevoir l'aide financière du gouvernement du Canada :

- Avoir gagné au moins 5 000 \$ dans les 12 derniers mois.
- Incapacité à travailler ou à travailler plus de 50% d'une semaine habituelle.
- Ne pas recevoir d'autres prestations du gouvernement ou de votre employeur.

Pour faire votre demande de PCMRE ou de PCREPA, vous aurez besoin de :

- votre numéro d'assurance sociale
- votre code postal

Faites votre demande :



[En ligne](#)



Par téléphone :
1 800 959-2041 ou 1 800 959-2019

Si vous avez besoin d'aide pour faire votre demande, voir les détails au verso.



Vous avez des droits comme travailleur pendant la COVID-19

Voir les détails au verso.



Pendant l'isolement, il faut rester à la maison.

Pour plus d'information :
santemontreal.ca/coronavirus

Besoin d'aide pour faire votre demande de prestations ?

Espagnol	CSAI Leanna Molina 514 932 2953 p.115
Créole haïtien	La Maisonnée Marie-Charlotte Staco Jean 514 271-3533
Punjabi	Siari Lakshmi Jaisimhan 514 738-4763
Hindi	Siari Lakshmi Jaisimhan 514 738-4763
Arabe	CSAI Tania Rahbeh 514 932-2953 p.225
Mandarin	CSAI Mingyue Sun 514 932-2953 p.105
Tagalog	Siari Yolanda Catolos 514 738-4763
Farsi	CSAI Ghazaleh Moradian 514 932-2953 p.226
Bangla	Siari Nargish Hashem 514 738-4763
Yiddish	Agence Ometz 514 734-1411
Tamoul	Bienvenue à NDG Manisha Iyer 514 561-5850
Russe	Bienvenue à NDG Yuliya Strelnikova 514 561-5850



Vos droits pendant l'isolement et au retour du travail

Vous avez eu la COVID-19 au travail ? Vous devez vous isoler en raison de la COVID-19 ou pour vous occuper d'un proche ? Vous êtes enceinte et craignez d'attraper la COVID-19 au travail ? Vous avez des droits comme travailleurs. Consultez la fiche droit du travail : santemontreal.ca/coronavirus.



Droit à être réintégré dans son travail

- Pendant votre absence, votre lien d'emploi est protégé.
- Vous avez le droit de récupérer le poste que vous occupiez au moment de votre départ.



Droits aux mesures de protection

- Les employeurs doivent appliquer les mesures d'hygiène pour limiter la propagation du virus.
- Ils ne peuvent pas vous forcer à travailler dans des conditions dangereuses.



Vos démarches d'immigration ne seront pas affectées si vous exercez vos droits. Pour plus d'informations : santemontreal.ca/coronavirus.

Ressources utiles

Ressources sociales et communautaires: appelez au 211. Service d'information et de référence, disponible en plus de 200 langues, qui oriente la personne rapidement vers l'organisme communautaire ou le service approprié pour répondre à ses besoins.

Info-Santé et Info-Social: appelez au 811
Le 811 est un service de consultation téléphonique gratuit, confidentiel et accessible en tout temps (24/7).

Une production de la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, en collaboration avec la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), l'Institut universitaire SHERPA, CoVivre, le Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI) et la Commission sur les normes, l'équité la santé et la sécurité au travail (CNESST).